

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-01
portant sur l'approbation des devis de Decho Centre
pour divers équipements pour la cantine du groupe
scolaire Fernand Gory**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de filtres à chocs
pour compléter l'équipement du système de hotte,
Vu le devis de Decho Centre qui s'élève à 516, 42 € HT,
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de casiers à verres
pour le rangement des ramequins,
Vu le devis de Decho Centre qui s'élève à 218, 92 € HT,

DECIDE

Article 1^{er} : les devis de Decho Centre – 92 Quai de la Libération – 03100
MONTLUÇON – précités, sont acceptés pour un montant de 735, 34 €
HT – 882, 40 € TTC, pour l'acquisition de filtres à chocs pour compléter
l'équipement du système de hotte et de casiers à verres pour le
rangement des ramequins,

Auzances, le 17 Janvier 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

